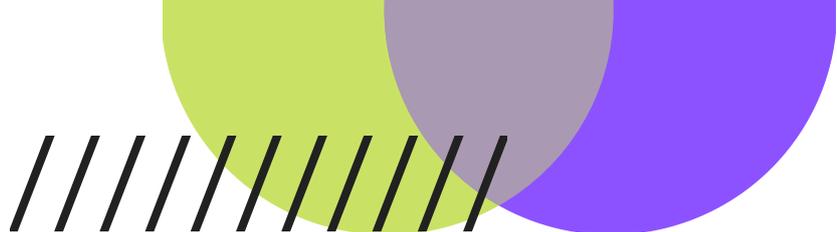




PROGRAMME DE FORMATION 2020



L'OBSERVATOIRE DU CREDIT ET DE
L'ENDETTEMENT ASBL



L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement a le plaisir de vous proposer son programme de formation organisé en 2020.

6 CATEGORIES DE FORMATIONS

1

FORMATION SPECIALISÉE À LA MÉDIATION DE DETTES À DESTINATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

7 modules, répartis sur 8 journées dispensés, selon un enseignement qui se veut, à la fois, proche de la pratique et complet, portant sur la prise en charge d'un dossier en médiation de dettes, l'accueil et la communication, le budget, l'analyse et la détermination de l'endettement, l'élaboration et la négociation d'un plan d'apurement et le règlement collectif de dettes.

2

FORMATION SPÉCIALISÉE À LA MÉDIATION DE DETTES À DESTINATION DES JURISTES ET DES AVOCATS

6 modules, répartis sur 6 journées, traitant du crédit à la consommation, du crédit à finalité immobilière, de l'approche mathématique de ces deux matières ainsi que des aspects relationnels de la médiation de dettes. Cette formation comprend également différents modules portant sur les étapes de la procédure en règlement collectif de dettes. Cette formation bénéficie de points octroyés par Avocats.be (O.B.F.G.).

Nouvelle formule

Afin de répondre au mieux aux attentes des professionnels du secteur, la structure et les contenus de cette formation ont été complètement réorganisés.

3

FORMATION À LA GUIDANCE BUDGÉTAIRE, À LA GESTION BUDGÉTAIRE ET À LA DÉONTOLOGIE DU TRAVAILLEUR SOCIAL

2 modules, répartis sur 2 journées, consacrés d'une part, à l'examen et à la mise en oeuvre des mécanismes de guidance budgétaire et de gestion budgétaire et, d'autre part, aux obligations légales et déontologiques du travailleur social en général.

4

FORMATIONS CONTINUES AXÉES SUR LES ASPECTS JURIDIQUES ET TECHNIQUES DE LA MÉDIATION DE DETTES

Ces modules sont dispensés par les membres de l'équipe de l'Observatoire ou par des professionnels expérimentés. Il s'agit d'offrir aux médiateurs la possibilité d'actualiser et d'approfondir leurs connaissances juridiques et de faciliter la compréhension de certaines matières tout en leur permettant de trouver des réponses pratiques à certains problèmes rencontrés dans la gestion de leurs dossiers. Certains modules de formations bénéficient de points octroyés par Avocats.be (O.B.F.G.).

Nouvelles formations

- Le règlement collectif de dettes : les conséquences juridiques pour les membres du ménage, le conjoint ou le cohabitant non requérant, la caution...
- Le règlement collectif de dettes : quand les aléas de la vie de famille impactent le règlement collectif de dettes !
- Comprendre les droits et les obligations qui pèsent sur le travailleur indépendant et les démarches en cas de difficultés financières
- Le crédit social accompagné: pour qui? Pour quels projets ? Comment ?
- Le crédit hypothécaire social: pour qui? Pour quels projets ? Comment ?
- Recouvrement des dettes fiscales et non fiscales : le point sur les procédures de recouvrement du SPF Finances
- La fiscalité du logement et de la famille
- Le budget : objectif économies !
- Au cœur du service de médiation de dettes : obligations, inspection et secret professionnel

5

FORMATIONS CONTINUES AXÉES SUR LES ASPECTS RELATIONNELS DE LA MÉDIATION DE DETTES

Ces modules sont dispensés par des experts spécialisés dans les questions liées aux relations interpersonnelles. Il s'agit d'aider les médiateurs de dettes à améliorer leurs relations avec les bénéficiaires et à mieux appréhender le comportement des personnes en difficultés.

Nouvelles formations

- Agressivité, insulte, violence, pression...: comment faire face aux comportements problématiques des bénéficiaires ?
- Confiance en soi, estime de soi : les développer pour soi et pour les autres

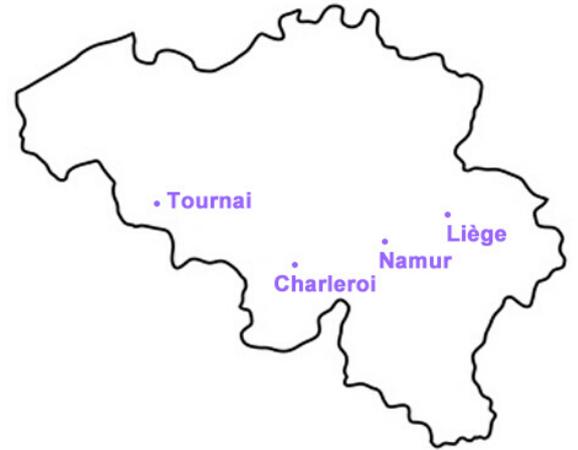
6

FORMATION À L'ANIMATION DES GROUPES D'APPUI À LA PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

2 modules sont organisés spécifiquement à destination des travailleurs sociaux organisant ou souhaitant développer des animations dans le cadre d'un groupe d'appui à la prévention du surendettement.

4 LIEUX DE FORMATION

CHARLEROI
LIÈGE
NAMUR
TOURNAI



PLUS DE 10 THEMATIQUES DIFFERENTES

- le règlement collectif de dettes
- la médiation de dettes amiable
- les indépendants
- la faillite et la réorganisation judiciaire
- la gestion budgétaire
- les dettes fiscales
- la déontologie du travailleur social
- le droit civil
- le crédit
- les huissiers de justice
- ...

14 MODULES DE
FORMATION AGREES PAR
AVOCATS.BE



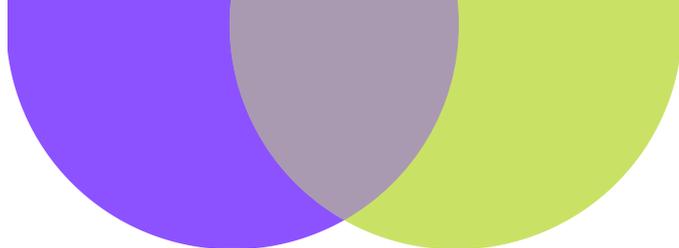


TABLE DES MATIERES

Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux	P.7
Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les juristes et avocats	P.16
Formation à la guidance budgétaire, à la gestion budgétaire et à la connaissance de la déontologie du travailleur social	P.23
Formations continues : aspects juridiques et techniques	P.26
Formations continues : aspects relationnels	P.41
Animation des groupes d'appui à la prévention du surendettement	P.45
Lieux de formation et plans d'accès	P.47
Index thématique	P.51
Calendrier récapitulatif par ville	P.53
Conditions générales d'inscription	P.56

POUR QUI ?

Travailleurs sociaux (assistant social, conseiller social, bachelier en droit, détenteur d'un master en sociologie, en travail social, en politique économique et sociale, en ingénierie et action sociale, en études spécialisées en gestion du social).

Attention : les travailleurs sociaux n'ayant pas un diplôme d'assistant social et qui souhaitent exercer dans un service de médiation de dettes agréé doivent suivre, en plus de la formation spécialisée, les modules relatifs à la gestion budgétaire, à la guidance budgétaire et à la déontologie du travailleur social (voir p. 23)

QUOI ?

La formation de base comprend 7 modules répartis sur 8 journées (9h à 16h).

COMBIEN ?

399€ pour les 8 journées.

Ce prix comprend les repas de midi, les pauses café et le Manuel de la médiation de dettes. Le « Manuel de la médiation de dettes » contient les supports écrits des différents modules dispensés ainsi que des schémas récapitulatifs et documents types. Il est distribué lors de la première journée de formation. Une présentation par Powerpoint accompagne chaque module.

DATES ET LIEUX DE FORMATION

CHARLEROI

10/02, 14/02, 18/02, 21/02, 03/03, 9/03, 16/03, 26/03

NAMUR

22/04, 27/04, 04/05, 07/05, 13/05, 15/05, 27/05, 03/06

LIÈGE

14/09, 16/09, 22/09, 28/09, 01/10, 05/10, 09/10, 21/10

NAMUR

08/10, 13/10, 16/10, 20/10, 26/10, 30/10, 16/11, 20/11

INSCRIPTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

[HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-CREDIT.BE](http://www.observatoire-credit.be)

INTRODUCTION : ENDETTEMENT, SURENDETTEMENT ET MEDIATION DE DETTES : NOTIONS ET CHIFFRES A LA LOUPE

DUREE

30 minutes

Avant de plonger dans la pratique même de la médiation de dettes, il est important pour le participant d'appréhender certains concepts, de comprendre la problématique du surendettement et d'avoir une connaissance des différents acteurs et processus de prévention et de traitement du surendettement.

OBJECTIFS

- Connaître les concepts liés à la problématique de l'endettement (endettement, surendettement, insolvabilité, pauvreté, précarité...);
- Identifier les différents processus de prévention et de traitement du surendettement;
- Identifier les différents acteurs de prévention et de traitement du surendettement;
- ...

FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

MODULE 1 : PRISE EN CHARGE D'UN DOSSIER EN MEDIATION DE DETTES

DUREE

5 heures 30

FORMATEURS

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement avec l'appui de **Caroline Goossens**, coordinatrice de GREASUR ASBL et:

- à **Charleroi** : **Sabine Merschaert**
- à **Namur** : **Carine Hahn** ou **Sabine Merschaert**
- à **Liège** : **Léa Grégoire**, médiatrices de dettes de GREASUR ASBL

Ce premier module se décline en 4 étapes centrées sur le médiateur de dettes, l'institution et la personne surendettée

Le médiateur de dettes : statut, obligations et déontologie

Le médiateur de dettes dispose d'un statut particulier soumis à des règles, des obligations et des pratiques spécifiques. Il est important pour le participant d'appréhender dès le départ la position qu'il occupera dans le service et également celle qu'il exercera à l'égard de l'utilisateur.

Au cœur du service de médiation de dettes : obligations administratives et inspection

Pour le travailleur social, la pratique de la médiation de dettes s'exerce nécessairement dans le cadre d'un service agréé. Il est donc particulièrement utile que ce dernier ait connaissance de son fonctionnement, des obligations administratives et du contrôle exercé par l'Inspection (DGO5).

Le premier entretien : un rendez-vous à ne pas manquer !

Le premier entretien est un rendez-vous primordial. Il s'agit pour le participant d'apprendre à établir une relation de confiance et à poser le cadre de son intervention tout en veillant à bien informer les usagers de leurs droits et obligations, à dispenser des conseils adéquats et à recueillir tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution de sa mission de médiateur de dettes.

La personne surendettée : un statut, un profil, une histoire de vie...

Amené à travailler dans un service de médiation de dettes, il est intéressant pour le participant de connaître le profil des personnes poussant la porte d'un tel service ainsi que de pouvoir identifier les facteurs déclencheurs d'une situation de surendettement

OBJECTIFS

- Comprendre les spécificités liées au statut du médiateur de dettes;
- Cerner les notions de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans le cadre de la médiation de dettes;
- Connaître les droits et les obligations qui s'imposent au médiateur de dettes dans le cadre de sa mission;
- Connaître les obligations du service en matière d'agrément;
- Connaître le rôle de l'Inspection et savoir comment il s'exerce;
- Comprendre les objectifs du premier rendez-vous;
- Appréhender l'urgence et la traiter;
- Connaître le profil des personnes consultant un service de médiation de dettes;
- ...

MODULE 2 : ACCUEILLIR ET COMMUNIQUER

DUREE

3 heures

FORMATEUR

Asbl Savoir Etre

Les dossiers de surendettement sont souvent des dossiers sensibles du fait qu'ils touchent à la dignité humaine, aux valeurs personnelles et à l'intimité des débiteurs. Il s'agit de fournir des outils permettant de favoriser la collaboration et la sérénité des relations entre débiteurs et médiateurs de dettes.

OBJECTIFS

- Savoir utiliser une grille de lecture de ses propres modes de fonctionnement et de ceux des bénéficiaires avec lesquelles des relations ponctuelles ou régulières sont entretenues ;
- Être en mesure d'adapter sa manière de communiquer en fonction de la personnalité et du profil des interlocuteurs ;
- ...

MODULE 3 : LE BUDGET, ENTRE DIGNITE HUMAINE ET INTERETS DES CREANCIERS !

DUREE

3 heures

FORMATEUR

Aurélie Jourdain, chargée de projets prévention à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

L'établissement du budget est une étape essentielle. Il s'agit de donner au participant les outils pour concevoir une grille budgétaire (grille détaillée, définitions des divers postes...) pour évaluer les charges et les revenus ainsi que de réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour parvenir à un équilibre.

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de dignité humaine ;
- Être capable d'identifier les revenus et les charges courantes mensuels moyens de l'utilisateur ;
- Savoir utiliser les différents outils budgétaires proposés (grille, échéancier...) ;
- S'exercer à l'élaboration d'un budget par des mises en situation et des outils d'éducation financière ;
- Connaître les différentes aides financières et sociales ;
- ...

MODULE 4 : ANALYSE ET DETERMINATION DE L'ENDETTEMENT

DUREE

12 heures

FORMATEUR

Virginie Sautier, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Ce quatrième module s'articule autour de 3 thématiques portant sur la notion de dette, les mécanismes de recouvrement amiable et judiciaire, les caractéristiques essentielles de dettes particulières et du contrat de crédit.

Comprendre la notion de dette

Il s'agit d'initier le participant aux notions essentielles de la dette pour lui permettre de mesurer avec exactitude l'étendue de l'endettement existant ou futur et d'entamer la négociation d'un plan d'apurement sur des bases saines dans l'intérêt tant du débiteur que de celui de ses créanciers.

Les procédures de recouvrement de la dette

La personne qui s'adresse à un service de médiation de dettes fait souvent l'objet de mesures de recouvrement, voire de différentes procédures d'exécution. Le médiateur doit les connaître et pouvoir conseiller sur les démarches adéquates.

L'analyse de dettes particulières

Il y a lieu d'examiner, pour certaines catégories de dettes, les différentes obligations des parties, les éléments essentiels à vérifier, le cas échéant, les conditions générales, les conditions en cas de retard de paiement ou d'impayé, les recours, la prescription...

En outre, les contrats de crédit à la consommation et de crédit hypothécaire étant souvent présents dans les dossiers de médiation de dettes, il est important que le médiateur de dettes connaisse les règles qui régissent ces deux types de crédit afin d'informer le débiteur de ses droits et obligations et de déterminer les montants dont il est, le cas échéant, redevable légalement envers le prêteur.

OBJECTIFS

- Identifier et comprendre les différents types d'actes : contrat, jugement, décompte...;
- Comprendre les différents éléments d'une dette (capital, intérêts, clause pénale...);
- Comprendre le mécanisme de la prescription ;
- Distinguer le recouvrement amiable et judiciaire ;
- Maîtriser les concepts et la terminologie du recouvrement de la dette(mise en demeure, titre exécutoire...);
- Identifier les étapes et les différents actes des procédures de saisies et de cession ;
- Identifier et vérifier les éléments essentiels, les conditions en cas de retard de paiement ou d'arriérés, les procédures de recouvrement et la prescription pour des dettes particulières : crédit à la consommation, crédit hypothécaire, énergie, eau, taxes...
- ...



MODULE 5 : ELABORATION ET NEGOCIATION D'UN PLAN D'APUREMENT

DUREE

6 heures

FORMATEURS

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement avec l'appui de Caroline Goossens, coordinatrice de GREASUR ASBL et :

- à Charleroi : **Sabine Merschaert** ;
- à Namur : **Carine Hahn** ou **Sabine Merschaert** ;
- à Liège : **Léa Grégoire**, médiatrices de dettes de GREASUR ASBL

Ce cinquième module sera principalement consacré à la négociation et à l'élaboration d'un plan d'apurement

Analyse de la situation d'endettement et choix de la procédure à suivre

Il s'agit d'apprendre au participant à identifier le champ d'application, les conditions d'accès, les particularités ainsi que les avantages et inconvénients des différentes processus permettant au débiteur de traiter ses difficultés financières à savoir la médiation de dettes amiable, le règlement collectif de dettes, la réorganisation judiciaire et la faillite. Le participant pourra alors, sur base de l'analyse de la situation personnelle et financière du débiteur, le conseiller et l'orienter vers la voie la plus adéquate .

Elaboration du plan d'apurement : au cœur de la négociation

Le participant est initié à la vérification et à la contestation des décomptes dans le cadre d'un recouvrement amiable et judiciaire. il s'agit ensuite d'exposer les particularités et la méthode d'élaboration des plans d'apurement : détermination de la quotité disponible et de la durée du plan, modalités particulières relatives aux dettes prioritaires ou d'un faible montant, répartition au marc l'euro, négociation avec les créanciers, suivi de l'exécution du plan...

OBJECTIFS

- Connaître le champ d'application et les mécanismes généraux des différentes procédures d'insolvabilité accessibles aux personnes physiques (médiation amiable, faillite, règlement collectif de dettes, réorganisation judiciaire) ;
- Vérifier et contester les décomptes dans le cadre d'un recouvrement amiable ;
- Comprendre un décompte d'huissier de justice dans le cadre d'un recouvrement judiciaire ;
- Déterminer des modalités de remboursement, la durée du plan, la réserve, le sort des dettes jugées prioritaires ou d'un faible montant...;
- Identifier les éléments permettant de mener efficacement une négociation avec un créancier ;
- ...

MODULE 6 : LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

DUREE

12 heures

FORMATEURS

Eléonore Dheygere, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement avec l'appui de :

- à **Charleroi** et à **Namur** : **Maitre Manuella Sénécaut**, avocate et médiatrice de dettes aux barreaux de Mons et de Tournai
- à **Liège** : **Maitre Philippe Gastelblum** avocat et médiateur de dettes au barreau de Charleroi

La procédure en règlement collectif de dettes sera examinée de manière approfondie au cours de ce module.

De la rédaction de la requête à la clôture de la procédure, l'objectif est d'amener le participant à comprendre la chronologie des différentes étapes du règlement collectif de dettes et leurs implications. Les missions du médiateur désigné seront examinées. Il s'agit également, par des mises en situation, d'amener le participant à réfléchir à un projet de plan de règlement amiable ou judiciaire ou encore à la position à adopter lorsque surviennent des événements en cours de plan (vente de l'immeuble, séparation, nouvelles dettes...).

OBJECTIFS

- Informer et conseiller adéquatement l'utilisateur dans la rédaction et le dépôt de la requête ;
- Connaître les conséquences juridiques de la procédure pour le requérant, ses créanciers, les cautions ;
- Connaître la chronologie des différentes étapes de la procédure et leurs implications ;
- Savoir déterminer le pécule de médiation ;
- Examiner la recevabilité des déclarations de créance ;
- Réfléchir à l'élaboration d'un projet de plan amiable sur base d'une mise en situation ;
- ...



MODULE 7 : RECAPITULATIF, MISES EN SITUATION ET EVALUATION

DUREE

6 heures

FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du
Crédit et de l'Endettement

Ce module consiste en l'analyse et la résolution de divers cas pratiques en lien avec les différentes matières exposées durant les 7 journées de formation.

Le participant est invité à effectuer un test récapitulatif en utilisant ses notes et les documents mis à sa disposition. Les réponses sont ensuite analysées et discutées avec l'ensemble du groupe. Ce test a pour objectif de donner une première indication de la qualité des acquis et doit, le cas échéant, encourager le personnel des services de médiation à approfondir les matières qu'il ne maîtriserait pas suffisamment.

FORMATION SPÉCIALISÉE À LA MÉDIATION DE DETTES POUR LES JURISTES ET LES AVOCATS

POUR QUI ?

- Juristes employés par un service de médiation de dettes agréé ;
- Juristes ou avocats conventionnés avec un service de médiation de dettes agréé ;
- Avocats désignés ou souhaitant être désignés comme médiateur de dettes dans le cadre de la procédure en règlement collectif.

Avertissement : le Code judiciaire prévoit l'obligation pour les avocats souhaitant être désignés comme médiateur de dettes dans le cadre de la procédure en règlement collectif de dettes, d'être agréés et de suivre une formation spécialisée. L'arrêté royal qui doit préciser les modalités de cet agrément n'a pas encore été pris. Toutefois, il convient d'offrir aux avocats se destinant à ce mandat judiciaire l'opportunité de pouvoir s'y préparer ou parfaire leur formation. Ils peuvent, selon leur choix, suivre le ou les modules proposés.

QUOI ?

Cette formation comprend 6 modules répartis sur 6 journées (9h à 16h).

Possibilité de choisir des modules à la carte.

Points Avocats.be : la formation complète est agréée à concurrence de 36 points. Chaque journée de formation (module de 6h) est agréée à concurrence de 6 points.

Attention : les juristes et les avocats conventionnés avec un service de médiation de dettes agréé ou qui envisagent de se conventionner avec un tel service doivent suivre l'ensemble des modules.

COMBIEN ?

299 € pour les 6 journées ou **50 € pour une journée** (ce prix comprend les repas de midi, les pauses café et les supports Powerpoint).

Un ouvrage publié en collaboration avec les Éditions Politeia et reprenant l'ensemble de la matière dispensée durant les modules de cette formation sera disponible à la vente.

DATES ET LIEUX DE FORMATION

LIÈGE : 24/04, 30/04, 05/05, 11/05, 20/05, 28/05

CHARLEROI : 18/09, 23/09, 29/09, 07/10, 12/10, 23/10

INSCRIPTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

[HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-CREDIT.BE](http://www.observatoire-credit.be)

INTRODUCTION : ENDETTEMENT, SURENDETTEMENT ET MEDIATION DE DETTES : NOTIONS ET CHIFFRES A LA LOUPE

DUREE

30 min

FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Il s'agit dans un premier temps d'exposer, sur base de concepts et de chiffres, la problématique du surendettement et de présenter les différents acteurs et processus de prévention et de traitement du surendettement.

OBJECTIFS

- Comprendre la problématique du surendettement (chiffres, études...);
- Identifier les différents acteurs de prévention et de traitement du surendettement;
- Comprendre les différents processus de prévention et de traitement du surendettement;
-

MODULE 1 : CREDIT A LA CONSOMMATION, CREDIT A FINALITE IMMOBILIERE ET DETTES PARTICULIERES (ENERGIE, SOINS DE SANTE, EAU, IMPOTS...)

DUREE

5 heures 30

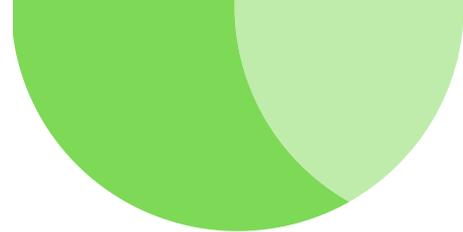
FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Ce premier module se présente sous deux axes :

A) Les fondamentaux du contrat de crédit

il s'agit d'examiner les dettes liées à un crédit à la consommation ou à un crédit hypothécaire, dettes qui pèsent souvent lourd dans le budget des ménages. L'objectif poursuivi est donc d'analyser les règles particulières qui s'appliquent lorsque le consommateur se trouve en situation de défaut de paiement ou de dénonciation du contrat. il s'agit également de comprendre les coûts du crédit, les outils qui s'y réfèrent ainsi les sommes dues en cas de retard de paiement ou de dénonciation.



OBJECTIFS

- Déterminer le champ d'application des dispositions relatives au crédit à la consommation et au crédit hypothécaire à finalité immobilière et mobilière ;
- Connaître la portée des devoirs de conseil et d'information à charge du prêteur et de l'intermédiaire de crédit ;
- Comprendre les différents éléments qui composent le coût du crédit ;
- Connaître les moyens de défense de l'emprunteur en cas d'inexécution du contrat de crédit ;
- Déterminer les montants dus par l'emprunteur en cas de défaut de paiement ;
- Examiner les éventuelles sanctions civiles en cas de violation de certaines de ces dispositions ;
- ...

B) Energie, soins de santé, eau, impôts... Connaître les dettes particulières !

Les dettes liées aux charges courantes sont de plus en plus importantes dans le budget des ménages et font désormais fréquemment l'objet de règles particulières en cas de défaut de paiement et de recouvrement. Il est, par conséquent, important de connaître ces particularités pour les dettes les plus récurrentes.

OBJECTIFS

- Connaître les éléments essentiels, les conditions en cas de retard de paiement ou d'arriérés, les droits et les obligations du créancier et du débiteur, les procédures de recouvrement, les démarches et les procédures en cas de difficultés de paiement, les aides à activer, la prescription en ce qui concerne : les dettes d'énergie, de téléphonie, fiscales, de soins de santé... ;
- Être capable d'informer le bénéficiaire concernant ses droits et obligations ;
- ...

MODULE 2 : CONNAITRE ET POUVOIR AU MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SURENDETTEE

DUREE

6 heures

FORMATEUR

Asbl Savoir Être

Les dossiers de surendettement sont souvent des dossiers sensibles puisqu'ils touchent à la dignité humaine, aux valeurs personnelles et à l'intimité des débiteurs. Il s'agit d'initier les participants à l'utilisation d'outils favorisant l'approche la plus adéquate possible ainsi que la collaboration et la sérénité des relations entre débiteur et médiateur de dettes.

OBJECTIFS

- Utiliser des outils favorisant une communication et une collaboration adéquates ;
- Savoir utiliser une grille de lecture de ses propres modes de fonctionnement et de ceux des bénéficiaires avec lesquelles des relations ponctuelles et régulières sont entretenues ;
- ...

MODULE 3 : LES DIFFERENTES PROCEDURES D'INSOLVABILITE ET L'INTRODUCTION DU REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

DUREE

6 heures

FORMATEUR

Virginie Sautier, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Ce module se compose de deux parties :

A) Analyse de la situation d'endettement et choix de la procédure

Il s'agit d'examiner le champ d'application, les conditions d'accès, les particularités ainsi que les avantages et inconvénients des différents processus permettant au débiteur de traiter ses difficultés financières, à savoir la médiation de dettes amiable, le règlement collectif de dettes, la réorganisation judiciaire et la faillite. Le participant pourra alors, sur base de l'analyse de la situation budgétaire, professionnelle et financière du débiteur, le conseiller et l'orienter vers la voie la plus adéquate.

OBJECTIFS

- Connaître le champ d'application et les mécanismes généraux des différentes procédures d'insolvabilité accessibles aux personnes physiques (faillite, règlement collectif de dettes, réorganisation judiciaire, médiation de dettes amiable) ;
- Être capable de conseiller et d'informer le débiteur sur les démarches à effectuer ou la procédure adéquate à suivre ou à introduire ;
- ...

B) RCD : Comment rédiger une requête en règlement collectif de dettes ?

Dans l'hypothèse où le recours au règlement collectif de dettes a été décidé, il est important pour le participant d'examiner et de comprendre les différentes sections de la requête et de l'initier à la rédaction de celle-ci afin qu'il puisse informer et conseiller adéquatement le requérant lors de l'introduction de la procédure.

OBJECTIFS

- Analyser les critères d'accès au règlement collectif de dettes au regard de la jurisprudence ;
- Comprendre les différentes sections de la requête en règlement collectif de dettes ;
- Conseiller le débiteur dans la rédaction de la requête ;
- Connaître les conséquences juridiques de l'admissibilité pour le requérant, le conjoint non-requérant, les créanciers, les cautions ;
- ...

MODULE 4 : RCD : PREMIERES DEMARCHES DU MEDIATEUR DE DETTES, DETERMINATION DU PECULE ET ANALYSE DES DECLARATIONS DE CREANCE

DUREE

6 heures

FORMATEUR

- à **Charleroi** : Maître **Géry Derreveaux**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Charleroi
- à **Liège** : Maître **Jean-Grégoire Sepulchre**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Dinant

Lors de ce module, l'objectif est d'apprendre au médiateur une fois désigné, les premières démarches à effectuer à l'égard du requérant, des créanciers et du débiteur de revenu. Il s'agit également d'examiner les méthodes et les règles applicables afin de déterminer le montant du pécule de la médiation. Enfin, l'attention est portée sur l'analyse de l'endettement à savoir la réception et l'examen des déclarations de créance.

OBJECTIFS

- Connaître les premières démarches du médiateur une fois désigné ;
- Analyser le budget et déterminer le pécule de médiation ;
- Déterminer la masse active ;
- Distinguer la masse passive et les dettes nouvelles ;
- Examiner la recevabilité des déclarations de créance ;
- Savoir agir face aux réactions négatives ou à l'inertie des créanciers ;
- ...

MODULE 5 : RCD : PLANS DE REGLEMENT AMIABLE ET PHASE JUDICIAIRE

DUREE

6 heures

FORMATEUR

- à **Charleroi** : Maître **Géry Derreveaux**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Charleroi
- à **Liège** : Maître **Jean-Grégoire Sepulchre**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Dinant

L'objectif de ce module est d'initier le participant aux particularités des plans amiables et de l'amener à réfléchir aux possibilités d'action dont il dispose dans leur élaboration.

Il s'agit également de connaître les hypothèses dans lesquelles déposer un procès-verbal de carence et de comprendre les spécificités de la phase judiciaire.

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités des plans amiables ;
- Connaître les réflexes à adopter et les possibilités d'action afin de rédiger des projets de plan amiable ;
- Connaître les clauses types ;
- Comprendre la manière de préserver un élément du patrimoine du débiteur ;
- Connaître les différents types de plans judiciaires ;
- ...

MODULE 6 : RCD : CHANGEMENTS, IMPREVUS EN COURS DE PROCEDURE ET FIN DU REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

DUREE

6 heures

FORMATEUR

- à **Charleroi** : Maître **Géry Derreveaux**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Charleroi
- à **Liège** : Maître **Jean-Grégoire Sepulchre**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Dinant

La procédure en règlement collectif de dettes s'étend sur plusieurs années, par conséquent, il est important d'apprendre au participant à pouvoir réagir adéquatement aux imprévus et aux changements survenant dans la situation personnelle et/ou financière du débiteur (décès, perte d'emploi, héritage...).

En outre, il convient également d'examiner les différentes manières de mettre fin à la procédure et de comprendre les conséquences juridiques qu'elles entraînent pour le requérant.

OBJECTIFS

- Savoir réagir face aux changements de situation ;
- Comprendre les conséquences d'un changement de plan ;
- Connaître les différentes manières dont peut se clôturer une procédure en règlement collectif de dettes ;
- Connaître les conséquences juridiques de ces différents types de clôture ;
- ...

FORMATION À LA GUIDANCE BUDGÉTAIRE ET À LA GESTION BUDGÉTAIRE - CONNAISSANCE DE LA DÉONTOLOGIE D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL

QUI ?

Travailleurs sociaux et/ou toute personne intéressée.

QUOI ?

2 modules répartis sur 2 journées (9h à 16h).

Possibilité de choisir les modules à la carte.

ATTENTION : les travailleurs sociaux souhaitant exercer ou exerçant au sein d'un service de médiation de dettes et qui ne sont pas titulaires du diplôme d'assistant social sont obligés de suivre l'ensemble des modules.

COMBIEN ?

100€ pour les 2 journées ou 50 € par journée.

Ce prix comprend un sandwich, les pauses café, les supports.

QUEL LIEU ?

Namur

DATES DE FORMATION

09/09, 25/09

INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES

[HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-CREDIT.BE](http://www.observatoire-credit.be)

MODULE 1 : COMMENT METTRE EN OEUVRE UNE GUIDANCE BUDGETAIRE ET UNE COGESTION BUDGETAIRE ?

DUREE

6 heures

FORMATEURS

Dounya Hamel et **Coralie Hendrix**
médiatrices de dettes de l'ASBL Promotion Services

La formation se décline selon quatre questions principales :

- qu'entend-t-on par guidance et cogestion budgétaire : définitions, avantages et inconvénients de chacune d'elles tant pour l'utilisateur, le travailleur social ou encore le médiateur, opportunité de leur mise en place ;
- comment élaborer un budget réaliste ? : évaluer les revenus et les charges des personnes (outils, échanges de pratiques, standards budgétaires...), mettre à disposition des outils à utiliser afin de rendre le budget compréhensible pour l'utilisateur, favoriser la bonne lecture du budget, l'intérêt pour l'utilisateur ;
- comment, à quel rythme et dans quel but procéder à l'évaluation du budget ? : favoriser l'évolution positive du budget (aides à solliciter, pistes d'amélioration du budget...), réagir aux saisies et cessions afin d'éviter une dégradation du budget ;
- quand et comment mettre en place la cogestion budgétaire? : envisager la remise en autonomie de l'utilisateur, élaborer le budget mensuel moyen avec l'utilisateur, mettre divers autres outils à sa disposition, contrôler la manière dont l'utilisateur gère ses revenus et ses dépenses, effectuer à la place de l'utilisateur le paiement de ses charges courantes, en tout ou en partie, et/ou opérer soi-même les paiements destinés aux créanciers.

OBJECTIFS

- Permettre à l'utilisateur de comprendre les enjeux de la guidance / de la cogestion budgétaire ;
- Déterminer les limites de l'intervention du médiateur ;
- Mettre des outils appropriés à l'usage du bénéficiaire ;
- Identifier et évaluer les revenus et les charges courantes mensuels de l'utilisateur ;
- Connaître les aides sociales existantes ;
- ...



MODULE 2 : QUELLES SONT LES OBLIGATIONS LÉGALES ET DÉONTOLOGIQUES QUE DOIT RESPECTER UN TRAVAILLEUR SOCIAL ?

DUREE

6 heures

FORMATEUR

Monique Henin, assistante sociale,
enseignante à Henallux

Attention : cette journée de formation est spécifiquement consacrée à la déontologie du travailleur social en général.

Cette formation est essentiellement axée sur les obligations légales et déontologiques du travailleur social de manière générale. Il s'agit notamment de savoir dans quelle mesure les informations reçues de l'utilisateur peuvent être partagées avec les collègues du service ou avec les organes de l'institution dont le service fait partie ou encore d'apprendre à gérer les relations du travailleur social avec l'utilisateur, avec d'autres travailleurs sociaux et les autres collègues ainsi qu'avec l'institution qui l'emploie.

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le secret professionnel et ses dernières évolutions, l'étendue du secret professionnel et ses exceptions ;
- Comprendre et maîtriser la notion de secret professionnel partagé ;
- Confronter les notions de secret professionnel et de secret professionnel partagé aux pratiques de terrain, au départ de cas concrets : avec les usagers, avec des collègues (assistantes sociales ou autres), avec la hiérarchie, avec des professionnels (travailleurs sociaux ou non) d'autres services ;
- ...

POUR QUI ?

- Médiateurs de dettes (travailleurs sociaux, juristes et avocats) ;
- Toute personne ayant suivi la formation spécialisée en médiation de dettes ;
- Toute personne intéressée.

QUOI ?

Cette offre de formations continues comprend 17 modules abordant les thématiques suivantes :

- le règlement collectif de dettes ;
- les procédures d'insolvabilité ;
- le droit civil (actualités législatives) ;
- le crédit ;
- le budget ;
- l'huissier de justice ;
- les dettes fiscales ;
- la médiation de dettes

Les modules se déroulent soit sur une journée (6h) soit sur une demi-journée (3h).

Certaines formations bénéficient de points octroyés par Avocats.be.

COMBIEN ?

50 € pour une journée

Ce prix comprend un sandwich, les pauses café et les supports.

25 € pour une demi-journée

Ce prix comprend les pauses café et les supports.

QUELS LIEUX ?

- Namur
- Charleroi
- Liège
- Tournai

INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES

[HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-CREDIT.BE](http://www.observatoire-credit.be)



FC1 : RCD : ACTUALITES JURISPRUDENTIELLES ET PROBLEMES JURIDIQUES PARTICULIERS

La jurisprudence et la doctrine récentes sont examinées (arrêts rendus par la Cour de cassation, la Cour constitutionnelle ainsi que les jugements et arrêts marquants des juridictions du travail). Les questions particulières au niveau de l'actualité seront également analysées (modifications législatives, débats interprétatifs, controverses...).

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Liège : 09/11
- Namur : 07/12

FORMATEUR

Eléonore Dheygere, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

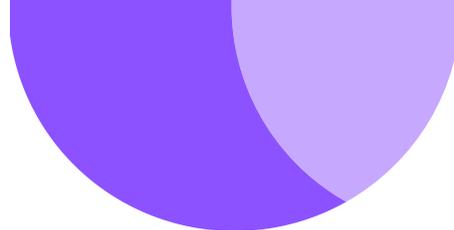
POINTS AVOCATS.BE : 6 POINTS

FC2 : RCD : LE SORT DE L'IMMEUBLE

Le formateur aborde les questions qui doivent se poser en présence d'un immeuble et cela aux différentes étapes de la procédure : la mise en œuvre d'une saisie immobilière avant la décision d'admissibilité, la problématique de l'immeuble en indivision, le sort à réserver au crédit hypothécaire, l'opportunité de la vente ou de la conservation de l'immeuble, l'autorisation de vendre et la désignation du notaire, les modalités de la vente immobilière...

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions applicables en cas de saisie immobilière mise en œuvre avant l'admissibilité ;
- Poser la question de l'opportunité de la vente ou de la conservation de l'immeuble ;
- Connaître la procédure et les modalités de la vente immobilière dans le cadre du règlement collectif de dettes ;
- ...



Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Liège : 15/10
- Charleroi : 23/11

FORMATEUR

- à **Liège** : Maître **Fabien Greffe**, avocat et médiateur de dettes aux barreaux de Liège et de Verviers
- à **Charleroi** : Maître **Géry Derreveaux**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Charleroi

POINTS AVOCATS.BE : 6 POINTS

FC3: COMMENT REDIGER EFFICACEMENT UNE REQUETE EN RCD ?

La rédaction de la requête en règlement collectif de dettes est une étape primordiale de la procédure. Au vue de l'importante quantité de renseignement à transmettre et de l'analyse qui en est faite par le juge, il est important que le participant comprenne les différentes sections de la requête ainsi que l'impact et les conséquences d'une requête remplie adéquatement sans erreurs et avec précision.

OBJECTIFS

- Analyser les conditions d'accès à la procédure en règlement collectif de dettes au regard de la jurisprudence ;
- Comprendre les différentes sections de la requête ;
- Connaitre les conséquences juridiques de la procédure pour le requérant, ses créanciers, les personnes qui se sont engagées avec lui et qui garantissent son engagement ;
- Pouvoir conseiller et informer adéquatement le débiteur ;
-

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Namur : 17/03
- Tournai : 07/09

FORMATEUR

Virginie Sautier, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

POINTS AVOCATS.BE : 6 POINTS

FC4: RCD: LES CONSEQUENCES JURIDIQUES POUR LES MEMBRES DU MENAGE, LE CONJOINT OU LE COHABITANT NON REQUERANT, LA CAUTION...

L'introduction d'un règlement collectif de dettes n'est pas sans effets à l'égard de certaines personnes qui ne sont pas requérantes. Cette formation a pour objectif d'analyser les conséquences et les effets juridiques du règlement collectif des dettes à l'égard du conjoint, des membres du ménage, du codébiteur solidaire, des cautions dès lors qu'ils n'ont pas eux-mêmes introduit un règlement collectif de dettes.

OBJECTIFS

- Identifier les personnes qui, sans être requérantes, subissent ou risquent de subir les effets juridiques du règlement collectif de dettes ;
- Comprendre et pouvoir informer le conjoint non requérant, le codébiteur solidaire non requérant, les membres du ménage non requérants et la caution concernant les effets du règlement collectif ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Charleroi : 21/04 de 9h à 12h
- Liège : 16/06 de 9h à 12h
- Namur : 02/10 de 9h à 12h

FORMATEUR

Eléonore Dheygere, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

POINTS AVOCATS.BE : 3 POINTS

FC5 : RCD : QUAND LES ALEAS DE LA VIE DE FAMILLE IMPACTENT LE REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES !

Il arrive fréquemment que la vie personnelle et professionnelle du requérant soit frappée d'épisodes heureux ou malheureux qui ont bien souvent des conséquences sur sa situation financière. Cette formation a pour objectif d'examiner dans quelle mesure ces différents événements viennent impacter le règlement collectif de dettes qu'il s'agisse d'un décès, d'une naissance, d'un divorce, d'un licenciement...

OBJECTIFS

- Comprendre les conséquences juridiques et les effets dans le cadre du règlement collectif de dettes en cas : de décès du requérant ou d'un membre de sa famille, d'une séparation ou d'un divorce, de la naissance d'un enfant ou du départ d'un membre du ménage, de la perte d'emploi...

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Namur : 18/05 de 9h à 12h
- Charleroi : 11/06 de 9h à 12h
- Liège : 10/09 de 9h à 12h

FORMATEURS

- à **Liège** et à **Namur** : Maître **Fabien Greffe**, avocat et médiateur de dettes aux barreaux de Liège et de Verviers
- à **Charleroi** : Maître **Géry Derreveaux**, avocat et médiateur de dettes au barreau de Charleroi

POINTS AVOCATS.BE : 3 POINTS



FC6 : COMPRENDRE LES DROITS ET LES OBLIGATIONS QUI PESENT SUR LE TRAVAILLEUR INDEPENDANT ET LES DEMARCHES EN CAS DE DIFFICULTES FINANCIERES

Afin de conseiller de manière adéquate le travailleur indépendant aux prises avec des difficultés financière, il est fondamental de maîtriser les spécificités de ce statut professionnel ainsi que les droits et obligations qui s'y attachent. Cette formation a pour objectif d'examiner les obligations que doit remplir le travailleur indépendant ainsi que les droits qui lui sont attribués. Il s'agit également de connaître les démarches à effectuer lorsque des problèmes financiers surviennent.

OBJECTIFS

- Comprendre les différents statuts de travailleur indépendant ;
- Connaître les obligations et les droits liés à ce statut ;
- Connaître les démarches à activer et les procédures à effectuer en cas de difficultés financières ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Namur : 10/03 de 9h à 12h
- Tournai : 28/04 de 13h à 16h
- Liège : 15/09 de 13h à 16h

FORMATEUR

Virginie Sautier, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

POINTS AVOCATS.BE : 3 POINTS

FC7 : REORGANISATION JUDICIAIRE, FAILLITE, REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES : COMPRENDRE LES OBJECTIFS, LES DIFFERENCES ET LES PARTICULARITES DE CES PROCEDURES

Cette formation fait le point sur les conditions d'accès et les particularités des différentes procédures d'insolvabilité. L'objectif est de mettre en avant les éléments pertinents permettant d'orienter la personne vers la procédure la plus adéquate.

Il s'agit également de comprendre et de comparer les obligations et les conséquences juridiques pour la personne selon que celle-ci entame une procédure en réorganisation judiciaire, fait aveu de faillite ou introduit un règlement collectif de dettes.

OBJECTIFS

- Orienter la personne physique vers la procédure la plus adéquate ;
- Connaître les objectifs et les particularités des différentes procédures ;
- Pouvoir informer les personnes sur les obligations dans le cadre de chaque procédure ;
- Pouvoir informer les personnes sur les conséquences juridiques de chaque procédure.

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Tournai : 08/06 de 13h à 16h
- Namur : 01/12 de 9h à 12h

FORMATEUR

Virginie Sautier, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

POINTS AVOCATS.BE : 3 POINTS

FC8: UN AGRICULTEUR EST DANS UNE SITUATION DE SURENDETTEMENT : QUE FAIRE ?

Sur base de cas pratiques et d'échanges, cette formation examine les questions telles que le contexte agricole et ses difficultés, l'audit financier réalisé par Agricall et Finagri, les négociations amiables et ses spécificités au vu des montants, du contexte, une check-list pouvant aider le professionnel à se poser les bonnes questions face à un agriculteur et les collaborations possibles.

OBJECTIFS

- Analyser les différentes phases de traitement du surendettement concernant un agriculteur ;
- Examiner la rentabilité de l'exploitation et l'apurement des dettes impayées ;
- Savoir quels outils utilisés ;
- Appréhender la ferme comme lieu de travail mais aussi comme lieu de vie multigénérationnel ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATE ET LIEU

Charleroi : 30/11

FORMATEUR

Samuel Coibion, responsable formations, **Marie Van de Putte**, juriste Agricall ASBL et un avocat spécialisé



FC9 : ACTUALITES LEGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES

Cette formation propose un tour d'horizon des nouveautés et des modifications qui ont marqué les actualités législatives et jurisprudentielles dans les matières qui touchent de près ou de loin au travail du médiateur de dettes.

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Namur : 13/11 de 9h à 12h
- Liège : 04/12 de 9h à 12h

FORMATEUR

Eléonore Dheygere, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

POINTS AVOCATS.BE : 3 POINTS

FC 10 : LES DÉFAUTS DE PAIEMENT EN MATIÈRE DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION ET DE CRÉDIT À FINALITÉ IMMOBILIÈRE

Les dettes de crédit à la consommation et à finalité immobilière pèsent fortement sur le budget des ménages. Cette formation a pour objectif d'initier les participants à l'analyse de contrat de crédit et des décomptes en cas de défaut de paiement. Il s'agit de mettre en évidence les éléments à vérifier et les questions à soulever avant d'entamer toute négociation avec le prêteur.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations du prêteur en matière d'analyse de la solvabilité et de conseil ;
- Vérifier les mentions obligatoires du contrat ;
- Vérifier les éléments économiques du contrat ;
- Pouvoir informer les débiteurs de leurs droits et leurs obligations ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Tournai : 07/05 de 13h à 16h
- Namur : 05/06 de 9h à 12h

FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

**NOU
VEAU**

FC 11 : LE CRÉDIT SOCIAL ACCOMPAGNE : POUR QUI ? POUR QUELS PROJETS ? COMMENT ?

Le crédit social accompagné constitue un secteur à part dans le paysage du crédit. Sa finalité sociale, l'octroi de crédit à taux réduit aux personnes fragilisées, en fait sa singularité.

Cette formation a pour objectif de comprendre les spécificités de ce type de crédit au niveau des conditions d'octroi, de l'exécution du contrat et des procédures mises en route en cas de défaut de paiement.

OBJECTIFS

- Connaître les projets financés et le montant accordé ;
- Connaître les conditions d'un tel crédit ;
- Connaître les démarches à effectuer pour l'octroi d'un tel crédit ;
- Connaître les procédures de recouvrement en cas de défaut de paiement ;
- ...



Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Charleroi : 23/03 de 9h à 12h
- Liège : 20/04 de 13h à 16h
- Namur : 17/09 de 9h à 12h

FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

FC 12 : LE CRÉDIT HYPOTHECAIRE SOCIAL : POUR QUI ? POUR QUELS PROJETS ? COMMENT ?

Le prêt hypothécaire social constitue un secteur à part dans le paysage du crédit au logement. Sa finalité sociale, offrir l'accès au plus grand nombre à un logement décent, en fait sa singularité. Cette formation a pour objectif de comprendre les spécificités de ce type de crédit au niveau des conditions d'octroi, de l'exécution du contrat et des procédures mises en route en cas de défaut de paiement.

OBJECTIFS

- Connaître les projets financés et le montant accordé ;
- Connaître les conditions d'un tel crédit ;
- Connaître les démarches à effectuer pour l'octroi d'un tel crédit ;
- Connaître les procédures de recouvrement en cas de défaut de paiement
- ...

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Liège : 24/03 de 13h à 16h
- Charleroi : 06/10 de 9h à 12h
- Namur : 03/04 de 9h à 12h

FORMATEUR

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement



FC 13 : RECouvreMENT DE DETTES FISCALES ET NON FISCALES : LE POINT SUR LES PROCEDURES DE RECouvreMENT DU SPF FINANCES

Le 1er janvier 2020, le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales entrera en vigueur . Cette formation a notamment pour objectif d'examiner les différentes catégories de dettes non fiscales dont le recouvrement sera désormais assuré par le SPF Finances et de faire le point sur la procédure de recouvrement amiable et forcé de ces créances.

OBJECTIFS

- Connaître les différentes catégories de dettes non fiscales dont le recouvrement est assuré par le SPF Finances ;
- Comprendre la procédure de recouvrement mise en place par le SPF Finances ;
- Connaître les différents actes de la procédure de recouvrement ;
- Connaître les marges de négociation ;
- Connaître les possibilités de recours ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Charleroi
- Namur
- Liège
- Tournai

Dates à confirmer

FORMATEUR

Intervenant à confirmer


**NOU
VEAU**

FC 14 : LA FISCALITE DU LOGEMENT ET DE LA FAMILLE

La fiscalité du logement et de la famille est une matière particulièrement complexe. Cette formation a pour objectif de faire le point sur les règles fiscales applicables au couple marié ou cohabitant légal ainsi que sur les spécificités du recouvrement de la dette fiscale dans ce cas. Il s'agit également d'examiner les conséquences fiscales en cas de divorce ou de séparation. La question des avantages fiscaux liés aux enfants ainsi qu'au logement sera également abordée.

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de précompte immobilier ;
- Pouvoir informer l'usager sur la possibilité de demander une réduction du précompte immobilier ;
- Comprendre le régime fiscal des couples mariés, cohabitants légaux ;
- Comprendre les conséquences fiscales en cas de divorce ou de séparation ;
- Comprendre les avantages fiscaux liés aux enfants (hébergement, part contributive...);
- ...

Informations pratiques

DUREE

6 heures

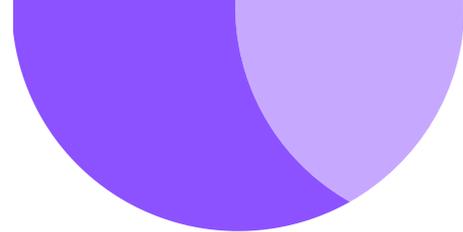
DATES ET LIEUX

- Charleroi
- Liège
- Namur

Dates à confirmer

FORMATEUR

Intervenant à confirmer



FC 15 : DECOMPTES D'HUISSIER DE JUSTICE : ANALYSES ET CONTESTATIONS

Cette formation a pour objectif d'exposer la réglementation applicable dans le cadre du recouvrement amiable et judiciaire et, plus particulièrement, en ce qui concerne les barèmes applicables en matière civile et commerciale par les huissiers. Des cas pratiques en matière de décompte seront notamment proposés.

OBJECTIFS

- Distinguer l'intervention de l'huissier de justice dans le cadre d'un recouvrement amiable ou judiciaire ;
- Maîtriser les différents concepts et la terminologie ;
- Comprendre les diverses catégories d'honoraires et de frais que l'huissier de justice peut réclamer dans le cadre d'une procédure de recouvrement forcé ;
- Analyser un décompte.

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Tournai : 31/03
- Namur : 21/09
- Liège : 27/10

FORMATEUR

Maître **Laetitia Lapraille**, huissier de justice, Lapraille et Associés



FC 16 : LE BUDGET : OBJECTIF ECONOMIES !

Economiser et constituer une épargne, impossible dites-vous ?

Cette formation permettra aux participants de partager astuces et conseils au quotidien pour réaliser des économies sur chaque poste de la vie courante.

Aides sociales, changements de comportement de consommation, primes, comparaisons, alternatives économiques ... seront abordés afin de démontrer qu'il n'y a pas de petites économies.

OBJECTIFS

- Découvrir des outils d'éducation financière ;
- Partager des expériences de consommation ;
- Rendre le bénéficiaire davantage acteur de son budget ;
- Sensibiliser aux pièges de la consommation ;
- Pouvoir impliquer activement le bénéficiaire dans sa transition économique ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

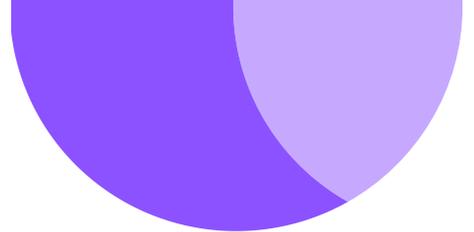
3 heures

DATES ET LIEUX

- Namur : 22/10 de 9h à 12h
- Charleroi : 29/10 de 9h à 12h
- Liège : 16/11 de 9h à 12h

FORMATEUR

Aurélie Jourdain, chargée de projets prévention à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement



FC17 : AU COEUR DU SERVICE DE MEDIATION DE DETTES : OBLIGATIONS, INSPECTION ET SECRET PROFESSIONNEL

Attention, il ne s'agit pas d'une plateforme d'échanges ou de questions-réponses !

En tant que service agréé et subsidié, le service de médiation de dettes est soumis à toute une série d'obligations administratives (RASH, demande de subvention, récolte de données ANM...) ainsi qu' à des obligations découlant de l'agrément dont certaines ont des implications directes dans le travail quotidien du médiateur de dettes (fiche de suivi standardisée, visa...).

Cette formation a notamment pour objectif de faire le point sur ces différentes obligations, leurs buts et sur la manière de les remplir adéquatement. Il s'agit également de rappeler le rôle de l'inspection ainsi que l'étendue et les spécificités du contrôle qu'il exerce concrètement au sein des services. Enfin, une attention particulière sera portée sur les implications pratiques résultant du respect du secret professionnel et du RGPD.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations administratives qui s'imposent au service ;
- Savoir déterminer à quel moment un dossier est subsidiable ;
- Comprendre le rôle et les missions de l'inspection ;
- Connaître les implications pratiques imposées par le secret professionnel et le Règlement général de protection des données (RGPD) ;
- ...

Informations pratiques

FORMATION GRATUITE

DUREE

3 heures

DATES ET LIEUX

- Charleroi : 29/04 de 9h à 12h
- Namur : 02/03 de 9h à 12h
- Liège : 02/04 de 9h à 12h
- Tournai : 16/03 de 13h à 16h

FORMATEUR

Valentin Egon , attaché SPW Intérieur Action sociale **et** :

- à **Charleroi** et à **Tournai** : **Marie-Agnès Audin**, inspectrice ;
- à **Namur** : **Marie-Julie Dulieu**, inspectrice ;
- à **Liège** : **Abdellah Ayaou**, inspecteur



POUR QUI ?

- Médiateurs de dettes (travailleurs sociaux, juristes et avocats) ;
- Toute personne intéressée.

QUOI ?

Cette offre de formations continues vise l'acquisition de compétences relationnelles. Elle comprend 5 modules, abordant les thématiques suivantes :

- la communication efficace ;
- l'objectivité ;
- l'autonomie des usagers ;
- la gestion des comportements problématiques du bénéficiaire ;
- la confiance et l'estime de soi ;

Les modules se déroulent sur une journée (9h à 16h).

COMBIEN ?

50 € pour une journée

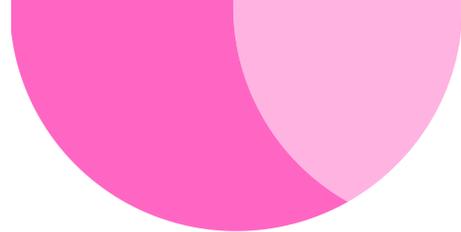
Ce prix comprend un sandwich, les pauses café et les supports.

QUELS LIEUX ?

- Namur
- Charleroi
- Liège
- Tournai

INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES

[HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-CREDIT.BE](http://www.observatoire-credit.be)



FC18 : ENTRE L'EMPATHIE ET L'EXASPERATION, COMMENT RESTER OBJECTIF ?

Face aux différents types de personnalités des débiteurs et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, le médiateur de dettes doit rester neutre dans ses choix d'orientation pour l'utilisateur et dans l'analyse qu'il fait du budget. Cette formation a pour objectif de présenter des outils et des exercices pratiques pour tendre davantage vers cet objectif de neutralité dans la pratique.

OBJECTIFS

- Pouvoir rester neutre, indépendant et impartial tant en médiation amiable qu'en règlement collectif de dettes ;
- Comprendre les notions d'égalité, d'équité et d'éthique ;
- Utiliser des outils et des exercices pratiques pour tendre davantage vers cet objectif de neutralité dans la pratique.

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Liège : 19/03
- Charleroi : 12/11

FORMATEUR

ASBL Nadja

FC19 : COMMUNICATION EFFICACE

Pouvoir expliquer à l'utilisateur son rôle pour que la médiation amiable ou le règlement collectif de dettes soit une réussite.

OBJECTIFS

- Pouvoir expliquer clairement les règles de la procédure, le cadre de travail en adaptant son langage à son interlocuteur ;
- Utiliser des outils et des exercices pratiques pour tendre vers une communication efficace.

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Namur : 23/04
- Tournai : 27/11

FORMATEUR

- à Namur : ASBL Nadja
- à Tournai : Dominique Baré ComConsult SPRL

FC20 : OBJECTIF AUTONOMIE !

Cette formation a pour objectif d'apporter des outils et des méthodes permettant de travailler sur l'autonomisation de l'utilisateur afin d'essayer de le faire passer du stade de spectateur ou de figurant de leur propre vie au stade d'acteur.

OBJECTIFS

- Pouvoir procéder par étape pour rendre les usagers plus confiants ;
- Utiliser des outils et des exercices pratiques pour tendre davantage vers cet objectif d'autonomisation de l'utilisateur.

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Charleroi : 02/03
- Tournai : 04/06

FORMATEUR

- à Charleroi : ASBL Nadja
- à Tournai : Dominique Baré
ComConsult SPRL



FC21 : AGRESSIVITE, INSULTE , VIOLENCE, PRESSION...COMMENT FAIRE FACE AUX COMPORTEMENTS PROBLEMATIQUES DES USAGERS ?

Il peut arriver que le médiateur soit confronté à des usagers présentant un comportement agressif et violent ou doive faire face à des insultes, des pressions. Cette formation a pour objectif d'outiller le participant pour lui permettre notamment de désamorcer une situation tendue et de réagir de manière adéquate face à un usager au comportement problématique.

OBJECTIFS

- Comprendre le comportement de l'utilisateur et identifier ses craintes ;
- Être capable de comprendre les enjeux d'un conflit ;
- Pouvoir gérer ses émotions et prévenir l'agressivité ;
- Pouvoir désamorcer une situation tendue et réagir adéquatement face au comportement problématique.

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATES ET LIEUX

- Charleroi : 26/05
- Liège : 19/10

FORMATEUR

ASBL Nadja



FC22 : CONFIANCE EN SOI, ESTIME DE SOI : LES DEVELOPPER POUR SOI ET POUR LES AUTRES

La confiance en soi et l'estime de soi sont les fondements de l'épanouissement personnel et professionnel.

Cette formation a pour objectif de distinguer les différents niveaux de confiance en soi, d'identifier les freins et les pièges à l'estime de soi et de donner des outils afin d'actionner les leviers pour renforcer cette confiance.

OBJECTIFS

- Comprendre les notions d'estime de soi et de confiance en soi ;
- Connaître les conséquences d'une estime de soi défaillante ;
- Pouvoir réagir face à une situation déstabilisante ;
- ...

Informations pratiques

DUREE

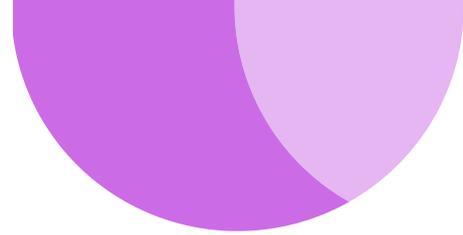
6 heures

DATES ET LIEUX

- Liège : 18/05
- Namur : 24/09

FORMATEUR

ASBL Nadja



POUR QUI ?

Travailleurs sociaux et médiateurs de dettes organisant ou souhaitant organiser un groupe d'appui à la prévention du surendettement.

QUOI ?

Cette formation comprend 2 modules.

Possibilité de choisir les modules à la carte.

COMBIEN ?

50 € pour une journée

Ce prix comprend un sandwich, les pauses café et les supports.

25 € pour une demi-journée

Ce prix comprend les pauses café et les supports.

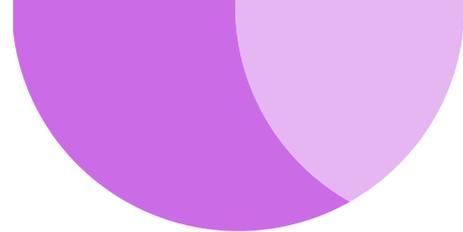
QUEL LIEU ?

Namur

INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES

[HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-CREDIT.BE](http://www.observatoire-credit.be)

FORMATION À L'ANIMATION D'UN GROUPE D'APPUI À LA PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT



MODULE 1 : INITIATION A LA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE

Si une part importante de la communication passe par la parole, il est clair que les gestes, la posture du corps, l'expression du visage en disent souvent bien plus que les mots. Cette formation a pour objectif de permettre au participant de comprendre et de décoder les mécanismes de la communication verbale et non verbale.

Informations pratiques

DUREE

6 heures

DATE ET LIEU

Namur : 29/05

FORMATEUR

Alfredo San José, formateur du Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle



MODULE 2 : ECHANGES D'OUTILS ET BONNES PRATIQUES POUR L'ANIMATION DES GROUPE D'APPUI

Cette formation a pour objectif de permettre aux animateurs de connaître différents outils d'éducation financière et de pouvoir échanger sur les méthodes, outils et bonnes pratiques utilisés dans le cadre de l'animation des groupes d'appui.

Informations pratiques

DUREE

3 heures

DATE ET LIEU

Namur : 09/06 de 9h à 12h

FORMATEUR

Kévin Lepage, médiateur de dettes et animateur de groupe d'appui de l'ASBL Némésis

LIEGE : CREASOL



ADRESSE DU SITE

20, rue de Steppes
4000 Liège
Tél : 04/228.22.64

Parking gratuit (Créasol/ places limitées)
Parking en rue avec un disque de stationnement
Accès par le train : gare de Liège - Palais (3km)





NAMUR : CENTRE L'ILON

ADRESSE DU SITE

1, rue des Tanneries
5000 Namur
Tél : 081/83.05.00



Parking payant au Centre l'Ilon sur réservation uniquement (081.83.05.00)
Parking payant en rue
Accès par le train : gare de Namur (1km)



ANIMATION DE GROUPES D'APPUI

 Module 1 - Initiation à la communication verbale et non verbale	Namur	p.45
 Module 2 - Echanges d'outils et de bonnes pratiques pour l'animation des groupes d'appui	Namur	p.45

COMMUNICATION ET RELATION ENTRE MÉDIATEUR ET BÉNÉFICIAIRE

 FC18 - Entre l'empathie et l'exaspération, comment rester objectif ?	Liège/Charleroi	p.42
FC19 - Communication efficace	Namur/Tournai	p.42
FC20 - Objectif autonomie !	Charleroi/Tournai	p.43
 FC21 - Agressivité, insulte, violence, pression. Comment faire face aux comportements problématiques des usagers ?	Charleroi/Liège	p.43
 FC22 - Confiance en soi, estime de soi : les développer pour soi et pour les autres	Liège/Namur	p.44

CREDIT

FC10 - Les défauts de paiement en matière de crédit à la consommation et de crédit à finalité immobilière	Tournai/Namur	p.34
 FC11 - Le crédit social accompagné : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?	Charleroi/Liège /Namur	p.34
 FC12 - Le crédit hypothécaire social : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?	Liège/Charleroi /Namur	p.35

DROIT CIVIL

FC9 - Actualités législatives et jurisprudentielles	Namur/Liège	p.33
---	-------------	------

BUDGET

 FC16- Le budget : objectif économies !	Charleroi/Namur/ Liège	p.39
Formation à la guidance budgétaire, à la gestion budgétaire et à la connaissance de la déontologie d'un travailleur social	Namur	p.23

HUISSIERS DE JUSTICE

FC15 - Décomptes d'huissier de justice : analyse et contestations	Tournai/Namur/ Liège	p.38
---	----------------------	------

FORMATION A LA MEDIATION DE DETTES

Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux	Charleroi/Liège/ Namur	p.7
Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les juristes et les avocats	Liège/Charleroi	p.16

INDEPENDANTS ET COMMERCANTS

NOUVEAU FC6 - Comprendre les droits et les obligations qui pèsent sur le travailleur indépendant et les démarches en cas de difficultés financières	Namur/Tournai/ Liège	p.31
FC7 - Réorganisation judiciaire, faillite, règlement collectif de dettes: comprendre les objectifs, les différences et les particularités de ces procédures	Tournai/Namur	p.31
FC8 - Un agriculteur est dans une situation de surendettement : que faire ?	Charleroi	p.32

FISCALITE

NOUVEAU FC13 - Recouvrement de dettes fiscales et non fiscales : le point sur les procédures de recouvrement du SPF Finance	Charleroi/Liège Namur/Tournai	p.36
NOUVEAU FC14 - La fiscalité du logement et de la famille	Namur/Liège/ Charleroi	p.37

MEDIATION DE DETTES

NOUVEAU FC17 - Au cœur du service de médiation de dettes : obligations, inspection et secret professionnel	Charleroi/Namur/ Liège/Tournai	p.40
---	-----------------------------------	------

REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

FC1 - RCD : Actualités jurisprudentielles et problèmes juridiques particuliers	Liège/Namur	p.27
FC2 - RCD - Le sort de l'immeuble	Charleroi/Liège	p.27
FC3 - Comment rédiger efficacement une requête en règlement collectif de dettes?	Namur/Tournai	p.28
NOUVEAU FC4 - RCD: Les conséquences juridiques pour les membres du ménage, le conjoint ou le cohabitant non requérant, la caution	Charleroi/Liège/ Namur	p.29
NOUVEAU FC5 - RCD : Quand les aléas de la vie de famille impactent le règlement collectif de dettes !	Charleroi/Liège/ Namur	p.29



CHARLEROI

10/02, 14/02, 18/02, 21/02, 03/03, 9/03, 16/03, 26/03	Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux
02/03	FC20 - Objectif autonomie !
23/03	FC11 - Le crédit social accompagné : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?
21/04 de 9h à 12h	FC4 - RCD: Les conséquences juridiques pour les membres du ménage, le conjoint ou le cohabitant non requérant, la caution
29/04 de 9h à 12h	FC17 - Au coeur du service de médiation de dettes : obligations, inspection et secret professionnel
26/05	FC21 - Agressivité, insulte, violence, pression...Comment faire face aux comportements problématiques des usagers ?
11/06 de 9h à 12h	FC5 - RCD : Quand les aléas de la vie de famille impactent le règlement collectif de dettes !
18/09, 23/09, 29/09, 07/10, 12/10, 23/10	Formation spécialisée en médiation de dettes pour les juristes et avocats
06/10 de 9h à 12h	FC12 - Le crédit hypothécaire social : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?
29/10	FC16 - Le budget : objectif économies !
12/11	FC18 - Entre l'empathie et l'exaspération, comment rester objectif ?
23/11	FC2 - RCD - Le sort de l'immeuble
30/11	FC8 - Un agriculteur est dans une situation de surendettement : que faire ?
Date à déterminer	FC13 - Recouvrement de dettes fiscales et non fiscales : le point sur les procédures de recouvrement du SPF Finance
Date à déterminer	FC14 - La fiscalité du logement et de la famille

LIEGE

19/03	FC18 - Entre l'empathie et l'exaspération, comment rester objectif ?
24/03 de 13h à 16h	FC12 - Le crédit hypothécaire social : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?
02/04 de 9h à 12h	FC17 - Au cœur du service de médiation de dettes : obligations, inspection et secret professionnel
20/04 de 13h à 16h	FC11 - Le crédit social accompagné : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?
24/04, 30/04, 05/05, 11/05, 20/05, 28/05	Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les juristes et avocats
18/05	FC22 - Confiance en soi, estime de soi : les développer pour soi et pour les autres
16/06 de 9h à 12h	FC4 - RCD: Les conséquences juridiques pour les membres du ménage, le conjoint ou le cohabitant non requérant, la caution
10/09 de 9h à 12h	FC5 - RCD : Quand les aléas de la vie de famille impactent le règlement collectif de dettes !
14/09, 16/09, 22/09, 28/09, 01/10, 05/10, 09/10, 21/10	Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux
15/09 de 13h à 16h	FC6 - Comprendre les droits et les obligations qui pèsent sur le travailleur indépendant et les démarches en cas de difficultés financières

CALENDRIER RÉCAPITULATIF PAR VILLE

15/10	FC2 - RCD - Le sort de l'immeuble
19/10	FC21- Agressivité, insulte, violence, pression...Comment faire faceaux comportements problématiques des usagers ?
27/10	FC15 - Décomptes d'huissier de justice : analyse et contestations
09/11	FC1 - RCD : Actualités jurisprudentielles et problèmes juridiquesparticuliers
16/11 de 9h à 12h	FC16 - Le budget : objectif économies !
Date à déterminer	FC13 - Recouvrement de dettes fiscales et non fiscales : le point sur les procédures de recouvrement du SPF Finance
Date à déterminer	FC14 - La fiscalité du logement et de la famille

NAMUR

02/03 de 9h à 12h	FC17 - Au coeur du service de médiation de dettes : obligations, inspection et secret professionnel
10/03 de 9h à 12h	FC6 - Comprendre les droits et les obligations qui pèsent sur le travailleur indépendant et les démarches en cas de difficultés financières
17/03	FC3 - Comment rédiger efficacement une requête en règlement collectif de dettes?
03/04 de 9h à 12h	FC12 - Le crédit hypothécaire social : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?
22/04, 27/04, 04/05, 07/05, 13/05, 15/05, 27/05, 03/06	Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux
23/04	FC19 - Communication efficace
18/05 de 9h à 12h	FC5 - RCD : Quand les aléas de la vie de famille impactent le règlement collectif de dettes !
29/05	Animation des groupes d'appui de prévention du surendettement : module 1: Initiation à la communication verbale et non verbale
05/06 de 9h à 12h	FC 10 - Les défauts de paiement en matière de crédit à la consommation et de crédit à finalité immobilière
09/06 de 9h à 12h	Animation des groupes d'appui de prévention du surendettement: module 2: Echanges d'outils et bonnes pratiques pour l'animation des groupes d'appui
09/09, 25/09	Formation à la guidance budgétaire et à la gestion budgétaire - connaissance de la déontologie d'un travailleur social
17/09 de 9h à 12h	FC11 - Le crédit social accompagné : pour qui ? Pour quels projets ? Comment ?
21/09	FC15 - Décomptes d'huissier de justice : analyse et contestations
24/09	FC22 - Confiance en soi, estime de soi : les développer pour soi et pour les autres
02/10 de 9h à 12h	FC4 - RCD: Les conséquences juridiques pour les membres du ménage, le conjoint ou le cohabitant non requérant, la caution
08/10, 13/10, 16/10, 20/10, 26/10, 30/10, 16/11, 20/11	Formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux
22/10 de 9h à 12h	FC16 - Le budget : objectif économies !
13/11 de 9h à 12h	FC9 - Actualités législatives et jurisprudentielles



01/12 de 9h à 12h	FC7 - Réorganisation judiciaire, faillite, règlement collectif de dettes: comprendre les objectifs, les différences et les particularités de ces procédures
07/12	FC1 - RCD : Actualités jurisprudentielles et problèmes juridiques particuliers
Date à déterminer	FC 13 - Recouvrement de dettes fiscales et non fiscales : le point sur les procédures de recouvrement du SPF Finance
Date à déterminer	FC14 - La fiscalité du logement et de la famille

TOURNAI

16/03 de 13h à 16h	FC17 - Au coeur du service de médiation de dettes : obligations, inspection et secret professionnel
31/03	FC15 - Décomptes d'huissier de justice : analyse et contestations
28/04 de 13h à 16h	FC6 - Comprendre les droits et les obligations qui pèsent sur le travailleur indépendant et les démarches en cas de difficultés financières
07/05 de 13h à 16h	FC10 - Les défauts de paiement en matière de crédit à la consommation et de crédit à finalité immobilière
04/06	FC20 - Objectif autonomie !
08/06 de 13h à 16h	FC7 - Réorganisation judiciaire, faillite, règlement collectif de dettes:comprendre les objectifs, les différences et les particularités de ces procédures
07/09	FC3 - Comment rédiger efficacement une requête en règlement collectif de dettes?
27/11	FC19 - Communication efficace
Date à déterminer	FC13 - Recouvrement de dettes fiscales et non fiscales : le point sur les procédures de recouvrement du SPF Finance

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

A) DEFINITIONS

Dans le cadre des dispositions reprises ci-dessous, on entend par :

- 1° l'Observatoire : l'association sans but lucratif « L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement », dont le siège social est sis à 6030 Marchienne-au-Pont, Château de Cartier, place du Perron, n° 38, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0452.320.403.
- 2° le participant : la personne dont les coordonnées sont reprises sur le formulaire d'inscription.

B) PARTIES CONTRACTANTES

Le contrat est conclu entre l'Observatoire et le participant.

C) OBJET DU CONTRAT

L'objet du contrat est la formation ou le module dénommé comme tel dans le programme disponible sur le site Web de l'Observatoire à l'adresse suivante : www.observatoire-credit.be (onglet 'formations'). Ce programme fait partie du contrat.

D) L'INSCRIPTION

L'inscription à une formation programmée par l'Observatoire peut se faire :

- soit en complétant en ligne le formulaire disponible sur son site Web à l'adresse suivante : www.observatoire-credit.be (onglet 'formations').
- soit par fax : +32 (0)71.32.25.00
- soit par courriel à info@observatoire-credit.be
- soit par courrier : Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Château de Cartier, place du Perron 38, B-6030 Marchienne-au-Pont

Les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique de réception à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Le nombre de participants est limité à 23 personnes par formation.

Dès l'encodage de l'inscription, un mail accusant confirmation de l'inscription est envoyé à chaque participant. Ce mail reprend le descriptif de la formation, la date, le lieu, l'horaire, le(s) formateur(s), et la personne de contact.

Au plus tard 10 jours calendrier avant le jour de la formation et pour autant que le nombre minimum de 7 participants soit atteint, un mail de confirmation du maintien de la formation est envoyé à chaque participant. Ce mail reprend le descriptif de la formation ainsi que l'ensemble des informations pratiques (date, lieu, horaire, formateur(s), personne de contact, modalités en cas d'absence...) et la facture en pièce jointe.

E) LE PRIX

Le prix comprend :

- la participation à la formation ;
- un support écrit ;
- les pauses-café ;
- un repas ou un sandwich et boisson (uniquement pour les journées complètes).



- **Pour la formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux**, le prix est fixé à 399 euros pour la formation complète.
- **Pour la formation spécialisée à la médiation de dettes pour les juristes et avocats**, le prix est fixé à 299 euros pour la formation complète ou 50 euros par journée de formation ;
- **Pour les formations continues (aspects juridiques, techniques et relationnels)**, le prix est fixé à 50 euros par journée de formation et à 25 euros pour une demi-journée de formation ;
- **Pour la formation à la guidance et à la gestion budgétaire**, le prix est de 100 euros pour la formation complète ou de 50 euros par journée de formation ;
- **Pour la formation à l'animation des groupes d'appui pour les formateurs débutants ou expérimentés**, le prix est de 50 euros par journée de formation et de 25 euros par demi-journée de formation ;

Lorsque l'inscription concerne une formation répartie sur plusieurs jours, le prix est payable pour le cycle complet et ne peut être scindé.

F) L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR LE PARTICIPANT OU ABSENCE LORS DE LA FORMATION

La demande d'annulation doit être communiquée à l'Observatoire par écrit (mail, courrier, fax) ou par téléphone suivie d'une confirmation par écrit.

A partir du moment où le participant a reçu de la part de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement la confirmation de son inscription à une formation (visée au point D des présentes conditions générales), il peut annuler son inscription au plus tard 10 jours calendrier avant le jour fixé pour la formation. Dans cette hypothèse, le prix de la formation ne sera pas dû.

Passé ce délai de 10 jours et jusqu'au jour de la formation, le participant qui annule son inscription ou ne se présente pas à la formation sans justification valable (certificat médical...) ou sans pouvoir invoquer un cas de force majeure, restera redevable du prix total de la formation.

Le participant empêché peut, le cas échéant, se faire remplacer par une autre personne s'il communique cette information par écrit au plus tard la veille du jour où la formation concernée doit être dispensée.

En toute hypothèse, le prix demeurera dû par le participant inscrit.

Le cas de force majeure dont question ci-dessus désigne tout événement imprévu et imprévisible empêchant le participant de manière irrésistible d'assister à la formation ou au module concerné.

G) LE PAIEMENT DU PRIX

La facture est envoyée au participant dès l'envoi du mail confirmant le maintien de la formation (visé au dernier alinéa du point D des présentes conditions générales).

Le paiement de la formation doit être effectué sur le compte bancaire de l'Observatoire renseigné sur la facture.

La facture est payable dans les 30 jours à dater de sa réception. Dans le cas où la formation intervient avant ce délai de 30 jours, la facture est payable au plus tard le jour de la formation.

H) L'ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA FORMATION

Au début de chaque journée de formation, le participant appose sa signature sur une liste de présence que le formateur lui remet.

Une attestation de participation à la formation sera adressée au participant sur base de la liste de présence correspondant à cette formation complétée et signée par ce dernier **ET** si le coût de la formation a été payé.

En cas d'annulation ou d'absence lors d'un ou des modules de la formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux ou de la formation spécialisée à la médiation de dettes pour les juristes et avocats et pour autant que le coût de la formation ait été payé, une attestation provisoire de participation sera délivrée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement mentionnant l'obligation pour le participant de suivre la ou les journées manquantes dans le courant des 24 mois suivants, au lieu de formation de son choix.

I) LA MODIFICATION OU L'ANNULATION DE LA FORMATION PAR L'OBSERVATOIRE DU CREDIT ET DE L'ENDETTEMENT

L'Observatoire se réserve le droit de modifier les dates et lieu de formation. Dans ce cas, les participants seront avertis dans les meilleurs délais et auront la possibilité d'annuler leur inscription et d'en demander le remboursement.

L'Observatoire se réserve le droit d'annuler la formation :

- soit si le nombre minimum de 7 participants n'est pas atteint. Dans ce cas, les participants seront avertis au plus tard 10 jours calendrier avant le début de la formation ;
- soit si un cas de force majeure empêche qu'elle soit dispensée. Dans ce cas, le prix de la formation sera remboursé au participant.



L'OBSERVATOIRE DU CREDIT ET DE L'ENDETTEMENT

Château de Cartier
Place du Perron, 38
6030 Marchienne-au-Pont
071/33.12.59
info@observatoire-credit.be
www.observatoire-credit.be